

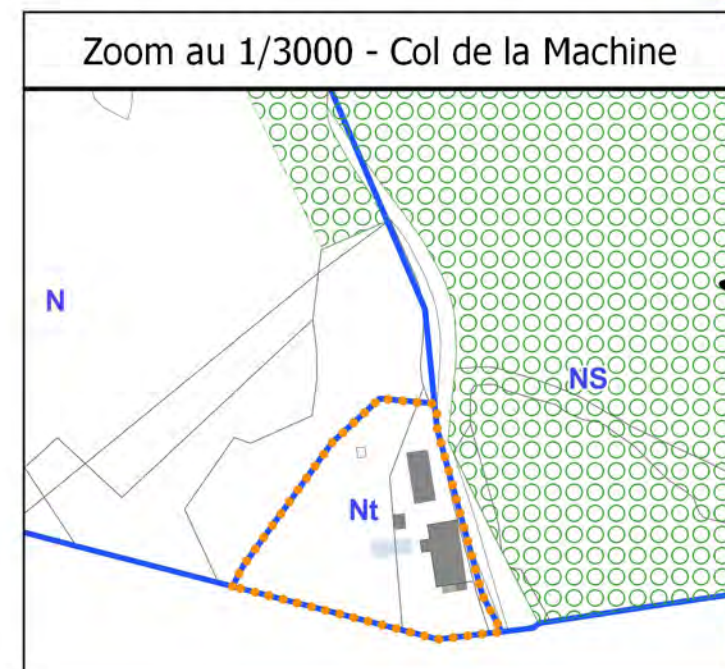
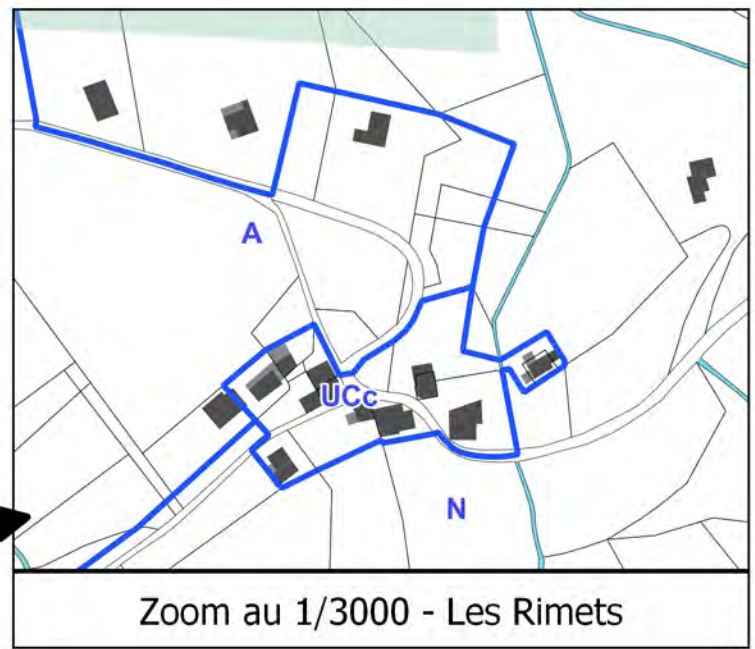
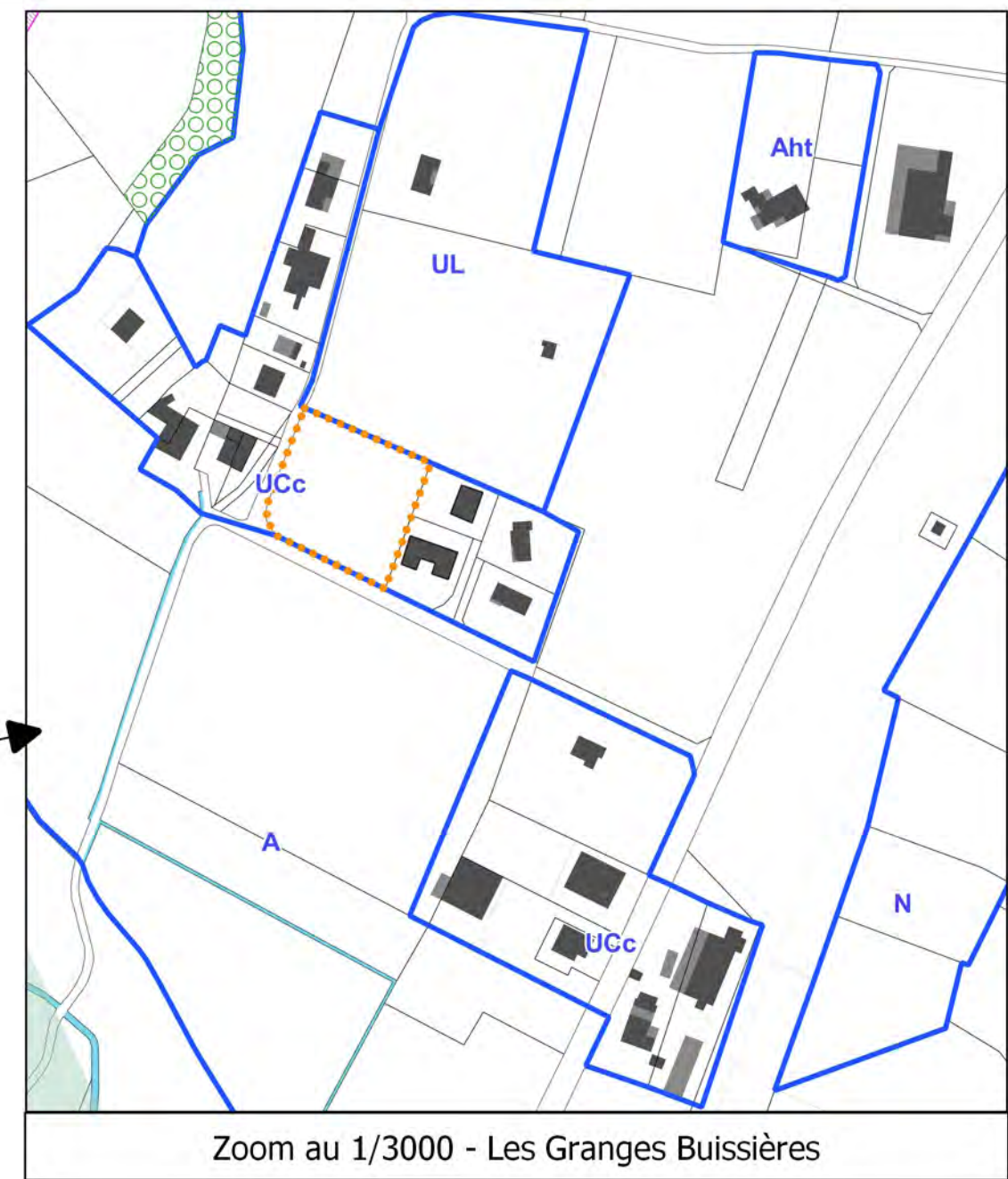


Plan Local d'Urbanisme

Echelle : 1/7 500

Approbation : 09 octobre 2023

N° étude : 5.19.105
DATE EDITION : Oct 2023



N : zone naturelle
 Na : secteur correspondant aux installations de l'aérodrome
 Ne : secteur comportant des activités économiques
 NL : secteur réservé à des aménagements "légers" pour les sports et loisirs de plein air
 Nlv : sous-secteur correspondant au site de décollage pour vols libres
 Ns : secteur de protection renforcée (espace naturel sensible ou réserve de biodiversité)
 Nt : secteur d'hébergement touristique au col de la machine

☐ Secteur concerné par une OAP

EMPLACEMENTS RESERVES :

Objet et bénéficiaire :

ER 1 : Aménagement voirie avenue de la Foire de Lentz - Commune

ER 2 : Régularisation déviation rue d'Allobert - Commune

ER 3 : Jardin public - Commune

ER 4 : Espace vert et aménagement parking - Commune

ER 5 : Régularisation rue de l'Industrie - Commune

ER 6 : Jardins familiaux - Commune

ER 7 : Aménagement sécurité entrée sud-est sur RD70 - Commune

ER 8 : Cheminement du Chaux Nord - Commune

ER 9 : Aménagement RD209 Montée du Sert - Commune

ER 10 : Aménagement cheminement du versant Constant Berthet - Commune

ER 11 : Aménagement rue Constant Berthet - Commune

ER 12 : Cheminement du versant Constant Berthet - Commune

ER 13 : Equipements sportifs, de loisirs et de stationnement - Commune

ER 14 : Elargissement du carrefour rue Allobert / Des chers - Commune

ER 15 : Elargissement chemins des Lacs - Commune

ER 16 : Aménagement carrefour Rue de Rochecorbiel et rue de l'Industrie et stationnement - Commune

ER 17 : Aménagement carrefour rue de l'Industrie - Commune

ER 18 : Elargissement voie rue A. Cabasset et aménagement place - Commune

ER 19 : Aménagement carrefour RD209 / RD 361A - Commune

ER 20 : Espaces et équipements de loisirs - Commune

ER 21 : Aménagement voie desserte quai des Etangs - Commune

ER 22 : Cheminement du versant Constant Berthet - Commune

ER 23 : Aménagement chemins de la Vallée - Commune

